



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 19/06/2026

ID : 077-267701522-20260601-2026_06_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 1^{er} juin 2026

Nombre de Membres : 17

En exercice : 17

Présents : 12

Excusés : 5

Procurations : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le PREMIER JUIN à DIX HUIT HEURES TRENTA, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Presles-en-Brie, s'est réunis Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué, conformément aux Articles L.2121.10, L.2121-12 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Yoann COSSEVE, président.

ETAIENT PRÉSENTS : Gracinda ALVES – Chantal BONNIN – Florence BONNY - Sandrine DESFORGES – Nathalie DÉSIRÉ – Isabelle DUVAL – Soufya GANA – Paule GRIZARD – Laurence HARDOUIN – Sophie MINIL – Gaelle RETAILLEAU ;

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Philippe BERTRAM – Lydia JENTGEN – Daniel LANDRY - Myriam PETILLION – Christiane VERIN.

PROCURATIONS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle DUVAL

**SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DU 1^{er} JUIN 2026**

Délibération n°2026_06_03

Objet : Election des membres de la commission permanente du conseil d'administration du CCAS.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-20 ;

Considérant :

Que le Conseil d'Administration du CCAS peut constituer en son sein une commission permanente chargée d'examiner les affaires qui lui sont déléguées et d'émettre des avis ou de prendre les décisions relevant de sa compétence dans les limites fixées par le Conseil d'Administration ;

Qu'il convient de procéder à l'élection des membres de cette commission permanente ;

Le Président rappelle que la commission permanente est composée de 5 membres, outre le Président du CCAS qui en est membre de droit.

Après appel à candidatures, les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Mme Isabelle DUVAL
- Mme Gaelle RETAILLEAU
- Mme Florence BONNY
- Mme Chantal BONNIN
- Mme Nathalie DÉSIÉ

Il est procédé à l'élection des membres de la commission permanente.

Résultat du vote :

Sont élus à l'unanimité des membres présents, membres de la commission permanente du CCAS :

- Mme Isabelle DUVAL
- Mme Gaelle RETAILLEAU
- Mme Florence BONNY
- Mme Chantal BONNIN
- Mme Nathalie DÉSIÉ

**Le Conseil d'Administration, après avoir procédé au vote,
DÉCIDE :**

2026_06_03 Election des membres de la commission permanente du conseil d'administration du CCAS.

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de Presles-en-Brie, d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire.



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 19/06/2026
ID : 077-267701522-20260601-2026_06_03-DE

Article 1 : D'élire les personnes ci-dessus désignées en qualité de membres de la commission permanente du CCAS.

Article 2 : La commission permanente exercera les missions qui lui seront confiées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par les textes en vigueur et les délibérations du CCAS.

Article 3 : La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du CCAS et exécutée conformément à la réglementation applicable.

Presles-en-Brie, le 17 juin 2026



Le Président du C.C.A.S.

Yoann COSSEVE

2026_06_03 Election des membres de la commission permanente du conseil d'administration du CCAS.

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de Presles-en-Brie, d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 077-267701522-20260601-2026_06_03-DE

